

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

20, faubourg des Capucins CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 20 f +41 32 420 51 21 secr.ssa@jura.ch

Service de la santé publique - 20, faubourg des Capucins - 2800 Delémont

Aux partenaires concernés selon liste de diffusion

Delémont, le 21 décembre 2021

Votre dossier est traité par: Mauro Mayer, t +41 32 420 51 26, mauro.mayer@jura.ch

Version 2022 de la liste de prestations favorisant l'ambulatoire (AVOS)

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement jurassien a introduit le 1^{er} juillet 2018 une liste de prestations hospitalières pour lesquelles une prise en charge ambulatoire doit être privilégiée à une hospitalisation en stationnaire.

Une nouvelle version de la liste entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La liste AVOS 2022 comporte l'ajout de codes CHOP qui sont précisés dans le fichier en annexe.

Pour rappel, la liste de prestations AVOS 2022 concerne tous les établissements hospitaliers, tant intra qu'extracantonaux. Pour ces prestations, le Canton ne participe pas au financement des hospitalisations pour les patients domiciliés dans le Jura.

Des prises en charge stationnaires peuvent être exceptionnellement financées par le Canton (55%), mais uniquement si une justification suffisante (voir la grille des critères d'exception) est fournie avant le traitement (exceptionnellement après en cas de complication) par l'établissement de prise en charge. En l'absence de justification ou en cas de justification insuffisante, le Canton ne participera pas au financement de cette hospitalisation.

La grille des critères d'exception 2022 a été modifiée et nous vous invitons à prendre connaissance des modifications, notamment l'ajout des colonnes « 5.3 Hernies ombilicales » et « 5.4 Fistule anale », et à vous y référer pour justifier des éventuelles demandes de prise en charge en stationnaire.

Les différents documents (liste des prestations AVOS, grille des critères d'exception, procédures) se trouvent à l'adresse Internet suivante : http://www.jura.ch/AVOS

Pour toute question concernant ce dossier, vous pouvez également contacter :

Hospitalisations intracantonales

M. Mauro Mayer
Collaborateur scientifique
T +41 32 420 51 26
mauro.mayer@jura.ch

Hospitalisations extracantonales

Mme Antonietta Petrillo Collaboratrice administrative T +41 32 420 51 28 antonietta.petrillo@jura.ch

Questions médicales

"Dr Vincent Morard Médecin cantonal T +41 32 420 51 32 vincent.morard@jura.ch

Nous vous rendons attentif au fait que la liste AVOS cantonale couvre un périmètre plus large que la liste fédérale; la liste AVOS jurassienne continue de s'appliquer pour tous les patients domiciliés dans le Jura.

En restant à votre disposition sur ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Eric Wéry

TUSANT S

Dr Vincent Morard

Annexe : Liste des codes CHOP AVOS ajoutés dans la nouvelle liste 2022

Liste de diffusion :

- Hôpital du Jura
- Principaux établissements hors canton concernés
- SMCJ pour diffusion aux médecins
- Assureurs : HSK, tarifsuisse, CSS
- Conférence des directrices et directeurs de la santé (CDS)
- Office fédéral de la santé publique

Groupe	Code CHOP	Description
Hérnie umbélicale	Z53.40	Réparation de hernie ombilicale, SAP
Hérnie umbélicale	Z53.42.11	Opération de hernie ombilicale, par chirurgie ouverte, sans implantation de membranes ou filets
Hérnie umbélicale	Z53.49	Réparation de hernie ombilicale, autre
Fistule anale	Z49.11	Fistulotomie anale
Fistule anale	Z49.12	Fistulectomie anale
Fistule anale	Z49.99.10	Drainage de fistule anale par fil
M. Dupuytren	Z82.35.00	Autre fasciectomie de la main, SAP
M. Dupuytren	Z82.35.10	Fasciectomie du creux palmaire
M. Dupuytren	Z82.35.11	Fasciectomie de main et de doigt avec neurolyse
M. Dupuytren	Z82.35.12	Fasciectomie de main et de doigt avec neurolyse et artériolyse
M. Dupuytren	Z82.35.13	Fasciectomie de main et de doigt avec arthrolyse
M. Dupuytren	Z82.35.99	Autre fasciectomie de la main, autre
Genou	Z81.47.22	Lissage arthroscopique du cartilage, genou